



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du logement

Question écrite n° 14829

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer. Dans son dernier rapport remis en main propre au ministre le 19 mars dernier, l'abbé Pierre et sa fondation accablent le Gouvernement en matière de politique du logement. L'« absence d'ambition », la « faiblesse des moyens », le « défaut d'impulsion et de pilotage » de la part du ministère du logement sont stigmatisés dans ce rapport. Ainsi, celui-ci déplore notamment que le Gouvernement reste particulièrement « discret sur la politique qu'il entend mener », au moment même où la pénurie de logements à louer s'aggrave et atteint « une dimension de crise de société ». Selon ce rapport encore, il apparaît que « les responsables publics n'aient pas pris la mesure de l'urgence d'une action volontaire », « à l'évidence, le logement n'est plus une priorité » poursuit-il. Face à cette situation alarmante que décrit ce rapport et que ressent dramatiquement nombre de nos concitoyens en recherche d'habitation - notamment dans la ville du ministre -, le parlementaire souhaite savoir si le Gouvernement entend enfin relancer une politique ambitieuse de construction de logements sociaux, revenant sur son objectif pour 2003 de seulement 54 000 constructions nouvelles (qui en réalité ne pourra être atteint qu'à hauteur de 30 000) contre 80 000 en 1999. Aujourd'hui, alors que se multiplient les destructions massives de logements HLM, la construction de 90 000 logements chaque année est nécessaire. De plus, ce ralentissement spectaculaire de l'offre HLM est aggravé par l'érosion du parc locatif à bon marché dans le privé. Actuellement, les loyers flambent, le nombre de logements conventionnés recule dramatiquement et l'abrogation par le ministre de la loi de 1948, qui encadrait la progression d'une partie des loyers du privé va encore aggraver cette situation. Enfin, la Fondation s'élève à juste raison contre les décisions du Gouvernement de réduire de près de 5 % sa dotation aux fonds de solidarité logement, de plus de 45 % la dotation consacrée à la lutte contre le saturnisme. En fait, jamais la fondation Abbé-Pierre ne s'est montrée aussi sévère pour juger l'action d'un gouvernement et d'un ministre ayant en charge le logement parmi d'autres domaines. Aussi, compte tenu de cette incapacité ministérielle, elle en vient même à réclamer « la désignation d'un ministre au logement à temps plein ».

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, considère tout d'abord, comme il l'a rappelé lors de la rencontre-débat à laquelle il a participé autour du rapport sur « l'état du mal-logement en France » de la fondation Abbé Pierre, au Conseil économique et social, le 20 mars dernier, qu'il est utile que des organisations telles que la fondation Abbé Pierre, ou d'autres organismes ou associations, constituent des forces d'interpellation dans un domaine, celui de la lutte contre l'exclusion, qui impose le maintien d'un niveau d'exigence élevé vis-à-vis de l'action publique. Au-delà du caractère parfois excessif des expressions relevées, et quel que soit le jugement que l'on peut porter sur certaines des propositions du rapport dont se fait l'écho l'honorable parlementaire, beaucoup de ces propositions ont déjà trouvé, à travers l'action engagée par le Gouvernement, un commencement de réponse. Ce rapport conduit l'honorable parlementaire à s'interroger sur la capacité du Gouvernement à réaliser l'objectif de 54 000 logements qu'il s'est fixé pour 2003, l'objectif de 30 000 logements lui paraissant plus réaliste, et qu'il met étonnamment au regard du chiffre de 80

000 en 1999. A cet égard, il convient de rappeler que le nombre de logements financés en 1999 n'était pas de 80 000, mais de 47 700. Si le nombre de logements financés en 2002 s'est élevé, avec près de 56 000 logements, à un niveau très comparable à celui atteint en 2001, c'est parce que le Gouvernement a accéléré la production de logements locatifs sociaux dans la deuxième partie de l'année, en mettant en place les moyens financiers qui faisaient défaut pour réaliser les programmes annoncés de la loi de finances initiale pour 2002. De même en 2003, le Gouvernement s'attachera à ce que la réalisation de logements locatifs sociaux pâtit le moins possible du contexte international et de ses conséquences pour notre économie. Ainsi, aucun élément sérieux ne permet de corroborer le chiffre de 30 000 logements annoncé par l'honorable parlementaire. L'honorable parlementaire exprime ensuite sa préoccupation face à l'érosion du parc à bon marché dans le privé. Le ministre partage son analyse quant à la fonction sociale que doit jouer le parc privé, au même titre que le parc public. C'est la raison pour laquelle il est prévu qu'une concertation soit prochainement engagée sur l'évolution du statut des logements qui sortiront de la loi de 1948 afin que ces logements puissent être rénovés tout en protégeant les personnes âgées ou à ressources modestes. S'agissant des fonds de solidarité logement, la réduction de crédits évoquée résulte du constat de l'existence d'une trésorerie excédentaire. Quant à la diminution des crédits inscrits au budget 2004 au titre du saturnisme, elle s'explique par l'existence de reports importants, et ne correspond donc pas à une diminution des moyens disponibles pour cette politique de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14829

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2003, page 2151

Réponse publiée le : 26 mai 2003, page 4091